

# Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

## Déclaration du groupe CGT

L'invasion de l'Ukraine par la Russie nous rappelle l'enjeu stratégique de notre indépendance énergétique. La parution le 28 février du rapport du GIEC sur les enjeux d'adaptation et de vulnérabilité nous met face à nos responsabilités pour réduire l'utilisation des énergies carbonées et préserver les écosystèmes.

La CGT partage le constat que la France ne tiendra pas ses objectifs de réduction d'empreinte carbone sans une accélération planifiée des investissements en faveur des EnR.

Nous soulignons la qualité des échanges au sein de la commission environnement mais regrettons un avis très centré sur l'éolien terrestre.

Avec raison, l'avis réaffirme la nécessité de « garantir l'intérêt général, la justice sociale (et que la trajectoire d'aménagement du territoire) permette l'émergence d'une filière industrielle » et nous partageons la critique sur la notion de « territoires à énergie positive ».

La CGT approuve :

- La réaffirmation du besoin d'un Etat stratège et d'un programme national d'aménagement du territoire (préco 1) ;
- La nécessité d'un grand débat public national sur la Stratégie Française Energie Climat (préco 2) ;
- Les recommandations sur l'information, la transparence et la facilitation des échanges : études sur les coûts, bilans et retombées économiques et sociales des différents types d'énergie (préco 3), suivi des projets et mise en place d'une médiation pour l'éolien (préco 14 et 15) ;
- Le développement d'une filière industrielle des EnR et des emplois correspondants (préco 6).

Pour ces raisons, la CGT a voté favorablement l'avis mais rappelle ses points d'alerte :

- La logique de libre marché est maintenue : Instaurer des contrats de service public est insuffisant pour développer l'emploi pérenne ; la CGT porte une proposition de service public national de l'énergie (préco 4 et 21) ;

- Plusieurs recommandations manquent d'approfondissement : moyens nécessaires aux services publics à quantifier, « scénarios cartographiques » déjà réalisés en DREAL mais délaissés faute de moyens (préco 7) ; appel à des concertations locales climat-énergie sans les rendre obligatoires ; définition des moyens pour rechercher la contribution des personnes « silencieuses » (préco 10 -12 - 13) ;
- La répartition des efforts de sobriété n'est pas suffisamment articulée avec la réalité d'une précarité énergétique qui s'aggrave (préco 5).

Enfin, des avis antérieurs appelant à réorienter les choix budgétaires et à renforcer les politiques publiques restent sans effet. Et que dire de l'annonce par le gouvernement, sans attendre notre avis sollicité par le Premier ministre, de la mise en œuvre du « plan de résilience économique et sociale » sur la base du rapport « simplifier et accélérer les implantations d'activités économiques en France », qui va à rebours de nos recommandations !

L'énergie, bien de première nécessité, est une question sociale, économique et industrielle dont la CGT demande qu'elle soit démocratiquement débattue en amont de la stratégie française énergie climat. Au sein du CESE, ce débat nécessitera la co-saisine de la commission économie et finances.